



**Semaine cyclo : la 40<sup>ème</sup> rugissante**

**Activités passées**

---

**Activités futures**

---

**Petites annonces**

---

**Annulations**

---

**Et plus encore !**

# MARTINETTE

**Votre gazette du  
2<sup>ème</sup> trimestre 2020**



**CYCLO CLUB  
PUYSAINTMARTINOIS**

**Bernard GAVORY**

**[bernardgavory@free.fr](mailto:bernardgavory@free.fr)**

**Tél : 06 06 71 03 98**

**LE MOT DU RESPONSABLE COMMUNICATION** : Du changement depuis ce début d'année et de saison : la « Martinette », les « pucyclettes » et le « Vikende ». Sans vouloir trop bousculer les habitudes monotones et « plan-plan » de tout un chacun, je pense qu'un peu de vitalité et de dynamisme ne peut pas nuire. Ne sommes-nous pas un club sportif, composé de « jeunes éléments » encore capable de pédaler même lorsque la pente monte ? Je ne suis pas un expert en communication (je me demande toujours pourquoi Bernard m'a parachuté à ce poste inexistant auparavant) mais je vais faire de mon mieux.

J'ai créé un compte Facebook afin de mieux appréhender ce moyen de communication de jeunes et ainsi animer la page consacrée au Club Cyclo de Puy-St-Martin déjà existante mais un peu en sommeil. Ce « réseau social » permet de toucher les jeunes et (peut-être) amener de nouveaux cyclistes parmi nous. Pour le site, je travaille sur un « brouillon » et me renseigne auprès de personnes un peu plus « branchés » informatique que moi en attendant l'hypothétique stage organisé par le Codep 26.

Beaucoup de manifestations prévues mais les aléas sanitaires ont obligé beaucoup d'organiseurs à annuler ces sorties. Il en va de même pour nous. Même le « Vikende » est annulé ! A l'heure où cette « Martinette » est « bouclée » tout le monde est confiné chez lui. Les sorties autorisées (hormis pour les courses alimentaires) doivent se faire tout proche du domicile donc ne vous aventurez pas à vélo loin de chez vous : vous risquez une contravention et les gendarmes patrouillent...

#### ACTIVITES PASSES :

	<p>Dimanche 12 janvier 2020 : Traditionnel repas des licenciés à Charols. Le repas et l'ambiance étaient bons. Ce rassemblement permet de mieux se connaître et s'apprécier en dehors des efforts sur le vélo.</p>
	<p>Vendredi 31 janvier 2020 : Remise de médailles Jeunesse et Sports par le maire de Crest. Bernard représente le Codep 26. De gauche à droite : notre président Bernard, Max Arnaud, Gérard Roi et Jacques Sabatier.</p>
	<p>Samedi 14 mars à 8 heures 30 : 1<sup>ère</sup> « Pucyclette » 7 cyclistes (non atteints par le Coronavirus) ont pédalé ensemble pour une virée sans trop de dénivelé dans la plaine de la Valdaine. Première expérience prometteuse. La prochaine « pucyclette » sera plus corsée avec (peut-être) un pique-nique ? Une partie du groupe lors d'une pause à Savasse.</p>

#### ACTIVITES FUTURES DU CYCLOCLUB PUYSAINTMARTINOIS

- Vendredi 10 avril : Soirée diaporama sur le Canal du Midi parcouru en été 2019 par des membres du club : un autre visage du cyclotourisme itinérant. Rendez-vous à la salle des fêtes de Puy à 19 heures. Pot de l'amitié à l'issue. Ouvert à tous les cyclistes donc pensez à amener vos connaissances (futurs licenciés ?). **Annulé cause mesures sanitaires.**
- Samedi 17 et dimanche 18 avril : le fameux Vikende au Domaine de Damian à Vesc ! **Annulé**

- Samedi 16 mai : Pucyclette : Rendez-vous à Puy à 8 heures. **Maintenue pour le moment !**
- Samedi 6 juin : Fête du vélo ou Faites du vélo. Journée séduction pour les non-licenciés. Parlez-en autour de vous ! Rendez-vous à 9 heures à la salle des Fêtes de Puy pour le café d'accueil. Joël ou Stéphane animera un atelier « sécurité » à l'aide d'un diaporama. A l'issue mise en application, à vélo, avec un petit tour autour de Puy. A midi, pique-nique tiré du sac, au parc. L'après-midi circuit des clochers de la Valdaine (Pucyclette). 10 clochers, tous différents, avec explications tout au long du parcours (51 ou 71 kms). **Maintenue pour le moment !**

**AUTRES ACTIVITES FUTURES DANS LE DEPARTEMENT (en fonction des consignes sanitaires du gouvernement ! Renseignez-vous avant de participer...). Attendez le retour à la normale !**

- Samedi 2 mai : Rando printanière, 33 - 69 - 93 - 140 kms, Valence
- Vendredi 8 mai : Rando du muguet, 31 - 63 - 92 - 115 kms, Marsanne
- Samedi 30 mai : Rando des oliviers, 60 - 80 - 120 kms, Nyons
- Samedi 13 juin : Rando de la Raye, 40 - 90 - 120 - 150 kms, Chabeuil

**PRESSE : On parle de nous !**

 <p><b>PUY-SAINT-MARTIN</b> Sorties « Pucyclette »</p> <p>Le département Cyclo Club de Puy-Saint-Martin s'organise ce samedi 14 mars au titre « Pucyclette » des membres de l'association, quelle que soit leur catégorie, sont invités pour le dimanche. Au programme : une socialisation de 10h à 11h30, un tour de la Valdaine et des clochers pour découvrir la belle et variée Vallée de la Valdaine. Pique-nique tiré des sacs. Le Club sillonne les petites routes du pays de Bourdeaux. Départ les 10 et 11 avril. Pour réserver ce club, renseignements au 04 75 99 70 70 ou de Stéphane Dorez (06 46 41 19 94) ou stef.dorez@wanadoo.fr</p>	<p><b>Samedi 14 mars : la 1<sup>ère</sup> « Pucyclette ». Un article dans la Tribune, le Crestois et le Dauphiné.</b></p>
---	---

**BONS PLANS :**

Si vous avez besoin d'équipements pour votre vélo voire même l'achat d'une bicyclette, le magasin « Intersport » de Crest fait une remise de 15% sur présentation de la licence. Bon à savoir pour le porte-monnaie ! Partagez vos astuces et vos bons plans.

**PETITES ANNONCES :**

- ❖ Vends vélo de course, grand modèle mais petit prix. Voir photo  
Tél : 06 58 02 25 36

On n'est pas loin du 1<sup>er</sup> avril !



**HUMOUR : (Soft)**

Une femme raconte son rêve à son mari :

- J'ai roulé toute la nuit à vélo.

Son mari lui raconte son rêve :

- Moi j'ai rêvé que j'ai fait l'amour toute la nuit.

La femme lui répond :

- Avec moi j'espère.

L'homme dit :

- Non tu étais partie à vélo !

*Ci-dessous l'attestation de déplacement dérogatoire à remplir et à avoir sur soi pour tout contrôle par la maréchaussée !*

## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M.

Né(e) le :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr));
- déplacements pour motif de santé;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /2020  
(signature)